

Membres présents :

Patrice ROY, Secrétaire général FFC,
Jacques SABATHIER, Président de la CNCA,
Didier SIMON pour l'inter-région Ouest, Bernard BOUTIN, délégué BMX,
Joël MENARD, pour l'inter-région Nord/Est,
Christian CHARPIGNY, pour l'inter région Sud/Est,
Frank FILBIEN, délégué VTT,
Assiste également Francine QUICRAY-RENARD, pour l'AFCAM

Membres excusés :

Catherine GASTOU, Secrétaire de la CNCA, Alain KOSZYCZARZ, pour l'inter-région Sud/Ouest,
Philippe LAMBERT, responsable chronométrage.

Ordre du Jour

1. Adoption du PV du 1^{er} octobre 2011
2. Informations générales fédérales et internationales
3. Bilan de la formation et examen de Commissaire National Elite et Arbitre Fédéral (BMX).
4. Bilan des journées Inter Régions pour la présentation et la diffusion du nouveau Guide Ecole de Vélo
5. Bilan des réunions de coordination avec la FFH pour l'arbitrage du para cyclisme pour 2012 (rapport Catherine Gastou).
6. Demande de formation d'Arbitres Nationaux VTT par le Comité de Bretagne.
7. Activités VTT.
8. Activités BMX
9. Formation Polo Vélo
10. Activités des Inter régions
11. Ajustement des actions du Plan quadriennal 2009/2013
12. Mise en place de journées Inter Régions sur le perfectionnement des Arbitres piste.
13. Perfectionnement des Agents de contrôle du dopage
14. Bilan du projet « Un club, un Arbitre » examen des propositions faites et retenues par le CA de la FFC.
15. Réglementer le niveau de responsabilité des Arbitres sur la sécurité et l'assistance médicale des compétitions (voir pour mise en commun avec Commission sécurité).
16. Règlement Fédéral 2011.
17. Désignations
18. Divers Annuaire des Arbitres

1- Adoption du PV du 1^{er} octobre 2011 adopté à l'unanimité

2 - Informations générales fédérales et internationales

2-1 Niveau Fédéral

Patrice Roy tient à remercier tous les membres de la CNCA pour le très bon travail réalisé pour les désignations pour le VTT, le BMX et le cyclisme traditionnel.

2-2 AFCAM

Jacques Sabathier a représenté la FFC pour l'AG de l'AFCAM le 16 mars à la maison du sport Français au siège du CNOSF, Didier Simon et Rodolphe Cramette ont reçu en récompense respectivement le trophée au titre d'Arbitre Elite et Espoir, la CNCA les félicite très sincèrement.

Dans les différents sujets abordés au cours de l'AG, Francine Renard est intervenu pour présenter pour l'AFCAM, la semaine de l'Arbitrage à l'école (CM2/6ème) avec le concours du CNOSF, le principe étant de présenter et de sensibiliser les élèves aux différents aspects de l'Arbitrage avec pour intervenants, un Arbitre et un officiel de l'UNSS.

2-2 Niveau International

Formation continue des commissaires internationaux : comme indiqué dans le dernier PV, pour la formation générale des CI sur les aspects relationnels « du savoir être et du savoir faire » développée à partir de cinq modules du programme de « Formation Multisports des officiels du Québec (FMOQ) ».

Les 15 et 16 octobre ainsi que les 12 et 13 novembre deux autres séminaires en langue française ont eu lieu avec les CI ci dessous.

Stage des 15 et 16 octobre : ALIES Joël, BROCQUE Hervé, CHARPIGNY Christian, COUFOURIER Joël, DESCHASEAUX Claude, KOCHER Philippe, LEMBEZAT Christian et ROBICHON Serge.

Stage des 12 et 13 novembre :

BOTTON Jacky, DUMOULIN Laurent, IDELOT Laurent, MICHAUD Max, PAILLEUX Jacques et REILLE Christelle.

Séminaire Antidopage

La fondation Antidopage de l'UCI a organisé à Aigle 2 séminaires de perfectionnement pour les Agent de Contrôle du dopage de l'UCI, 7,8 janvier et 4,5 février, les ACD français ont participé : C.Deschaseaux, C.Lembezat, D.Marcoux, Jack Bonneau pour le 1^{er}, J.Sabathier, MA.Canu pour le 2^{ème}.

Remarque importante : le nombre d'ACD UCI français est en baisse depuis que M.Rivière a arrêté et que L.Bousquet, Y.Perpignan n'officient plus pour l'UCI l'âge ayant été descendu à 70 ans comme pour les CI.

Séminaire World Tour

L'UCI a organisé un séminaire à Genève les 11 et 12 février, 10 CI français ont participé : H.Brocque, A.Koszyczarz, D.Marcoux, D.Simon, J.Pailleux, C.Reille, M.Rivière, J.Sabathier, C.Charpigny, M.Michaud

3 - Formation et examen de Commissaire National Elite ou Arbitre Fédéral BMX.

3-1 Résultats de l'examen de Commissaire National Elite.

Suite à l'examen de présélection dans les 4 inter-régions ainsi que pour les départements d'Outre mer de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, 28 candidats ont suivi au siège Fédéral du 23 au 30 octobre, la formation et passé l'examen du nouveau Commissaire National Elite mis en place par l'UCI.

Résultats : ont réussi l'examen écrit et oral, 25 commissaires pour la route, 23 pour l'option cyclo cross et 17 pour la piste.(voir sur le site FFC les admis)

Intervenants : Michel Rivière Formateur UCI, Didier Simon et Alain Koszyczarz agréé par l'UCI, Menard Joël, Philippe Lambert (chronométrage) Jacques Sabathier a assuré la coordination.

3.2 Résultats de l'examen d'Arbitre Fédéral (BMX)

L'UCI n'ayant pas mis en place la formation et l'examen de CNE BMX, une formation et examen d'Arbitre Fédéral BMX a eu lieu du 23 au 26 octobre au siège Fédéral avec 10 candidats (sans présélection).

Résultats : 7 candidats ont réussi l'examen écrit et oral et 3 candidats sont ajournés

Intervenants : Francine Renard et Bernard Boutin assisté par Martine Lascaux Martinez, Eric Creton et Philippe Nieto

4 - Journées Inter Régions pour les éducateurs et d'Arbitres des Ecoles de Vélo

Pour la présentation et la diffusion du DVD des journées inter-régions ont été organisées avec la participation des éducateurs et des arbitres d'école de vélo. Michaël Rouzière et Jean-Pierre Audard ont animé les réunions ci-dessous.

Réunion du 14 janvier inter région ouest

Début de la réunion à 9h à la Maison des Sports de Rennes, responsable Didier SIMON et animateur Michaël Rouzière

33 participants (20 Bretagne / 9 Normandie / 4 Pays de Loire)

Réunion du 14 janvier : inter région est :

La Réunion s'est tenue au siège du Comité Rhones Alpes, responsable Christian Charpigny et animateur Jean Pierre Audard

Réunion du 21 janvier inter région sud ouest

La Réunion s'est tenue Maison de la promotion Sociale Artigues près de Bordeaux, responsable Alain Koszyczarz et Animateur Jean Pierre Audard

18 personnes présentes, AQU : 14, MPY : 3 , POC : 1, AUV et LIM : 0

Réunion du 22 janvier inter région nord est

La Réunion s'est tenue au siège Fédéral à Rosny sous Bois, responsable Joël MENARD et animateur Michaël Rouzière, 14 participants

Les participants :

Lors de ces journées, les différents participants représentaient des clubs, des départements et des régions.

La totalité des participants venait du cyclisme traditionnel, le déroulement s'est effectué comme ci-dessous :

- Présentation des Guide BMX- VTT- Cyclisme traditionnel avec le même contenu : diaporama du formateur, Fiches destinées aux candidats, Vidéos, Fiches de mise en grille, grilles de classement, le règlement du TFJC
- Echange avec les participants afin de faire remonter les demandes des clubs, départements et régions concernant la réglementation des épreuves écoles de vélo. Celles-ci ont été transmises à la commission jeune qui est actuellement en phase finale de la mise à jour de la réglementation.

- Concernant : La réglementation générale, les jeux de l'épreuve d'adresse, l'épreuve de vitesse,

le cyclo cross, la piste, les pénalités

Les guides BMX et VTT ont été finalisés par Jean Pierre AUDARD et sont donc prêt à être gravés sur le DVD de formation, celui du cyclisme traditionnel sera prêt fin mars début avril suite à la réunion de la commission jeune qui se déroulera le mardi 20 mars.

Les DVD seront donc conçus et transmis par Jean Pierre AUDARD aux différentes régions suite à cela.

5- Bilan des réunions de coordination avec la FFH pour l'arbitrage du para cyclisme pour 2012 (rapport Catherine Gastou).

Classificateurs :

La classification des athlètes est un enjeu majeur de la discipline. La FFC et la FFH ont organisé les 21, 22 et 23 octobre à Bordeaux, une formation ouverte à des médecins, kinés ou techniciens.

Réunion FFH/FFC

Compte Rendu de la de la Commission du Corps Arbitral Samedi 17 Mars 2012 – Siège Fédéral

Suite à une réunion de **coordination** de fin janvier, relative à la partie "arbitrage", la commission décide de confier la responsabilité des désignations des arbitres à la CNCA pour les épreuves faisant l'objet d'attribution de points UCI, avec validation « de principe » à la commission cyclisme de la FFH.

Les épreuves ciblées sont les épreuves internationales P1 et les championnats de France, le tableau ci dessous permet de synthétiser les différents cas de figure.

Epreuves	Désignation UCI	Désignation FFC	Désignation Comité régional FFC (en concertation avec la FFH)	
Epreuves inter. P1	1 Président du Jury	1 UCI ou Nat (PC)* + 1 FFC Nat (PC)	2 arbitres FFC ou FFH (PC) + 1 chronométrateur	Tarification fédérale pour ceux désignés par la CNCA / Tarification régionale pour ceux désignés par le CR.
Championnats de France FFH		Nomination par la CNCA du collège après concertation avec la FFH : 1 UCI ou Nat Prdt Jury (PC) + 1 FFC Nat (PC) + 2 arbitres du CR (PC) + 1 chronométrateur.		Voir commentaires ci-dessous.
Championnats de France mixtes		Nomination par la CNCA du collège après concertation avec la FFH : 1 UCI ou Nat Prdt Jury (PC) + 1 FFC Nat (PC) + 2 arbitres du CR (PC) + 1 chronométrateur		Tarification FFC
Epreuves FFC/FFH		Désignation par la FFH du collège (1 Prdt du Jury PC + 3 arbitres du CR (PC) + 1 chronométrateur.		Tarification régionale ou FFH

* PC = paracyclisme

Ce tableau doit être soumis à la commission cyclisme de la FFH et à la CNCA de la FFC. Il se pose le problème de la désignation sur des championnats de France FFH dans la mesure où la tarification FFC devrait s'appliquer mais cela sera difficile pour les organisateurs. En effet, les vacations de la FFH sont de 30 € le 1^{er} jour et de 15 € le second soit 45 € le week-end et de 0,22 €/km. Dans ces conditions, deux solutions sont envisagées :

- soit la FFH revalorise ses tarifs sur une base intermédiaire en intégrant cette charge supplémentaire dans le cahier des charges des organisateurs (à acter par la FFH) ;
- soit il est demandé à la FFC de mettre en place une tarification « spéciale » pour les épreuves Handisport afin de ne pas augmenter de façon trop significative les coûts pour les organisateurs.

Après un tour de table tous les membres de la CNCA proposent à l'unanimité qu'il n'est pas possible d'appliquer une tarification d'indemnisation différente que celle qui est en vigueur et appliquée pour toutes les disciplines du cyclisme FFC.

Cette proposition devra faire l'objet d'une décision en CA de la FFC, ainsi que par les instances de la FFH.

Diplôme : Le diplôme qui devait être remis aux arbitres suite à la journée de Formation du 1^{er} avril 2012 est toujours en attente de validation pour sa mise en forme définitive par la FFH, la CNCA charge Catherine Gastou de le finaliser à partir de la maquette proposée.

Mise à jour de la réglementation FFC pour la délivrance d'une licence Handisport :

Le texte de l'ancien règlement FFC, pour les modalités de la délivrance d'une licence pour un compétiteur Handisport transmis par le Docteur Alain Calvez, qui figure dans l'annexe du règlement médical FFC, a reçu l'approbation des membres de la commission mixte FFH/FFC, et a été inséré dans le règlement FFC 2012.

6- Demande de formation d'Arbitres Nationaux VTT par le Comité de Bretagne.

Le 24 janvier Didier Simon en tant que responsable de la CRCA de Bretagne a demandé à Frank Filbien de mettre en place une formation d'Arbitre National VTT sur l'inter région Ouest, compte tenu du manque d'arbitre Nat (plus que 4 disponibles) pour les désigner sur les épreuves VTT de la Bretagne, ayant eu déjà recours à des Arbitres de cyclisme traditionnel.

En réponse Frank Filbien précise qu'une formation d'Arbitre Nat VTT n'est pas justifiée compte tenu du nombre important d'Arbitres Nat qui n'ont actuellement, déjà que très peu de jours de désignation, il propose d'effectuer une formation d'Arbitre Régionaux ou une remise à niveau des arbitres existants.

7- Activités VTT (Frank Filbien)

7-1– Formation d'arbitres régionaux VTT

Une formation d'arbitres régionaux VTT a été organisée du 12 au 13 novembre 2011 à Parçay Meslay (37) à l'initiative du Comité Départemental d'Indre et Loire.

Bien que la formation ait été ouverte à l'ensemble du Comité Régional de la Région Centre et, au-delà, aux Comités Régionaux limitrophes, cinq candidats (dont deux femmes), seulement, se sont présentés à la formation, tous ont été reçus.

Une formation de même nature avait été prévue le week-end des 14 et 15 avril dans le Comité Régional d'Aquitaine. Un seul candidat s'étant manifesté, la formation est annulée, elle pourrait toutefois être reportée au dernier trimestre 2012 en fonction de la demande.

7-2 – Formation de Commissaire National Elite VTT

Le VTT n'a pu se joindre aux autres disciplines lors de la formation de Commissaire National Elite qui a été organisée fin octobre 2011 par la CNCA.

M. FILBIEN indique, d'une part, que les documents de référence n'étaient pas encore disponibles puisque l'UCI avait prévu de les diffuser à partir de novembre et, d'autre part, que les formateurs référents n'avaient pas encore été désignés par l'UCI.

La formation correspondante a donc été logiquement reportée en 2013, d'autant qu'une formation d'arbitre international MTB devrait se tenir courant 2014, ce qui permettra aux personnes ayant le label « Commissaire National Elite » de s'y présenter.

M. FILBIEN note que quatre arbitres nationaux VTT Trial français ont suivi, avec succès, la formation d'arbitre international VTT Trial dispensée en 2011 par l'UCI, la partie pratique ayant eu lieu lors des Championnats du Monde organisés à Champéry (Suisse).

En l'occurrence, les candidats concernés sont passés directement du niveau national au niveau international sans passer par le stade fédéral, ils ont simplement été proposés par la Fédération Française de Cyclisme après l'appel à candidatures émis par l'UCI.

La CNCA adresse ses vives félicitations aux heureux promus.

7-3 – Coursus de formation d'arbitre en VTT

Le Président de la CNCA revient sur la demande du Comité Régional de Bretagne à pouvoir organiser des formations d'arbitres nationaux VTT sur le plan régional en raison du manque d'arbitres compétents au niveau local.

M. FILBIEN indique que des formations d'arbitres régionaux sont possibles et que ces derniers sont tout à fait habilités à officier en région, y compris en tant que Président de Jury.

Il rappelle l'organisation du cursus de formation des arbitres VTT tel qu'il se déroule depuis cinq olympiades, à savoir :

- formation d'arbitres régionaux VTT déléguée aux Comités Régionaux, le guide de formation correspondant a été rédigé par M. NUNINGER, ces arbitres sont habilités à officier dans toutes les épreuves de niveau régional y compris en tant que Présidents de Jury
- formation d'arbitres nationaux VTT organisée une fois par olympiade par la CNCA, la formation est assurée par des arbitres internationaux de référence (MM. NUNINGER et ROBICHON), ces arbitres sont habilités à officier dans toutes les épreuves de niveau fédéral y compris en tant que Présidents de Jury (sauf pour les épreuves UCI dans lesquelles le Président de Jury est directement désigné par l'UCI)
- pas de formation d'arbitre fédéral depuis de nombreuses années à cause du manque de candidats (un seul arbitre encore en activité à ce jour)

Pour la saison 2012, on recense 61 arbitres VTT (trial compris) en activité :

- 15 arbitres internationaux
- 2 arbitres fédéraux (dont un en phase de passer « international »)
- 44 arbitres nationaux

Le nombre total de jours de désignations en 2012 est de 363 (dont 86 engendrés par le fait - exceptionnel - que plusieurs Coupes du Monde et un Championnat du Monde seront organisés sur le territoire français), ce qui correspond à :

- 8 jours en moyenne pour les internationaux et fédéraux (3 désignations)
- 5 jours en moyenne pour les nationaux (2 désignations)

Parmi les arbitres nationaux, 11 arbitres (25% de l'effectif) ont moins de trois jours de désignations fédérales sur l'ensemble de l'année.

M. FILBIEN défend donc la position du VTT quant au maintien du système existant qui n'autorise pas de formation d'arbitre national au niveau des Comités Régionaux afin de ne pas réduire davantage le nombre de désignations fédérales des intéressés.

Les membres de la CNCA estiment que le VTT doit s'aligner sur les autres disciplines et que les fonctions des arbitres nationaux VTT s'apparentent, de fait, à celles des arbitres fédéraux des autres disciplines, notamment de la route.

M. FILBIEN convient que le processus suivi par le VTT depuis son intégration au sein de la FFC (1988) est atypique par rapport à la route, voire au BMX.

Après débats, il apparaît que le VTT doit s'aligner avec le fonctionnement des autres disciplines, c'est-à-dire autoriser la formation d'arbitres nationaux en région (ou inter région) par des intervenants dûment reconnus (sachant que, par construction, le guide de formation n'existe pas à ce jour) et organiser des formations d'arbitres fédéraux au niveau national, ces arbitres étant habilités à officier dans toutes les épreuves de niveau fédéral au même titre que les « nationaux » actuels.

M. FILBIEN pose le problème de la qualification des 44 arbitres nationaux actuels (34 pluridisciplinaires et 10 uniquement trial). La CNCA propose d'organiser, en fin de saison, une session de formation particulière permettant aux arbitres concernés de passer au niveau d'arbitre fédéral, sans application (à titre exceptionnel) de la limite d'âge.

Pour limiter les frais de déplacement, la formation aurait lieu dans les quatre grandes inter-régions (nord ouest, nord est, sud ouest, sud est), le même week-end, avec formation le samedi (basée sur la réglementation UCI) et examen écrit le dimanche.

La formation et l'examen seraient identiques dans toutes les inter-régions, supervisés par un arbitre international VTT désigné par la CNCA pour chaque inter-région.

L'ensemble des copies serait remonté dès le lendemain au siège fédéral, de manière anonyme, pour correction. Celle-ci serait assurée par tout ou partie des quatre arbitres chargés de la formation en inter-région et par le délégué VTT de la CNCA. Les candidats ayant réussi passeraient au stade d'arbitre fédéral, tous les autres seraient maintenus au stade d'arbitre national et ne pourraient plus bénéficier de désignations fédérales.

Les cas particuliers d'absence à l'examen pour non disponibilité le jour retenu pour la session de formation seraient tranchés par la CNCA.

M. FILBIEN estime que cette procédure permettra effectivement d'aligner le VTT sur les autres disciplines mais il note que les arbitres fédéraux ainsi formés devront s'acquitter d'une licence à 158,00 € au lieu d'une licence à 83,00 € pour disposer des mêmes avantages qu'avant. Cela pourrait être considéré par certains comme excessif pour seulement cinq jours de nomination par an et provoquer leur renoncement à passer au niveau supérieur.

Il propose de contacter rapidement MM. NUNINGER et ROBICHON, formateurs actuels des arbitres nationaux VTT, afin de recueillir leur point de vue sur le sujet, d'autant qu'ils seront probablement les rédacteurs des futurs documents pédagogiques de formation ainsi que les responsables de la formation et de l'examen d'arbitre fédéral en fin d'année.

En ce qui concerne le trial, où la formation s'appuie sur un aspect pratique important, M. FILBIEN contactera M. BOURRET, responsable VTT trial au sein de la CNCA, afin de voir comment le VTT trial peut également s'intégrer dans un tel processus.

7-4- Frank Filbien donne sa position (mail du 27/03)

En ce qui concerne le point relatif à la mise en place d'une formation d'arbitre national VTT en région et au passage au niveau « fédéral » des arbitres nationaux actuels, je me permets de rappeler que je n'y suis pas favorable (mais la CNCA, ce n'est pas la voix d'un *seul* de ses membres, c'est celle de la majorité).

Que Serge ROBICHON CI MTB (mon prédécesseur au sein de la CNCA) et Thierry NUNINGER CI MTB (mon probable successeur au sein de la CNCA) n'y sont pas favorables non plus (je leur mets en copie le présent message, à titre d'information),

Les documents pédagogiques permettant une formation d'arbitre national VTT en région n'existent pas, pas plus que n'existent les documents qui permettraient une validation du passage au stade « fédéral » des arbitres nationaux VTT actuels.

Enfin, les quelques arbitres nationaux VTT auxquels j'ai présenté le projet ne souhaitent pas passer d'une licence à 83 € à une licence à 158 € (en sus de repasser un examen) pour quelques jours de nomination par an.

Ce premier constat me fait craindre une désaffection probable d'un certain nombre de mes confrères, ce qui aurait l'avantage de permettre aux autres de bénéficier de plus de désignations mais réduirait de manière peut être inquiétante le nombre de personnes susceptibles de répondre aux demandes de désignations dans un rayon de moins de 500 kms du lieu de l'épreuve.

En résumé et à mon humble avis, c'est une (très) mauvaise idée pour le VTT, la Bretagne pouvant répondre à son problème en formant simplement des commissaires régionaux VTT de bon niveau (le guide de formation existe) mais, comme indiqué précédemment, je ne donne que mon avis personnel et ce n'est pas nécessairement celui que la CNCA souhaite présenter aux instances décisionnaires.

7- 5 - Remarques renouvelées sur la position de Frank Filbien et ses collègues CI par rapport aux propositions de la CNCA point 7-3

On ne peut que regretter une situation de consensus qui évoque certes de bonnes raisons, mais faut t'il pour autant bloquer une évolution qualitative de l'arbitrage du VTT tant au niveau régional que National et par suite au niveau International ?.

Comme indiqué ci-dessus, cette situation n'est pas (malheureusement) nouvelle car elle perdure depuis plus de 15 ans et arrive à confiner l'arbitrage du VTT, dans des limites qui ne correspondent pas aux pratiques des autres disciplines, et de ce fait deviennent contradictoires aux nouvelles décisions de l'UCI pour la mise en place du Commissaire National Elite MTB depuis novembre 2011, qui a déjà été réalisé par plusieurs FN fin 2011 début 2012.

Les documents pédagogiques existent maintenant puisque le Guide de CNE MTB a servi de support pour la formation citée précédemment.

La différence de coût de la licence entre un arbitre National VTT et fédéral ou international mis en évidence est effectivement à prendre en compte de 83€ à 158€ (et non 185€), faut t'il en faire un élément de blocage ? pour ne pas faire évoluer le corps arbitral vers la qualification d'Arbitre Fédéral (à terme CNE), qui doit en toute équité permettre de revoir la grille de vacation VTT qui doit pouvoir faire l'objet d'ajustement pour se rapprocher de celle du cyclisme traditionnel comme c'est le cas pour l'UCI.

De plus la mise en place d'une mise à niveau d'Arbitre Fédéral permettrait :

- de respecter le règlement Fédéral en matière de Qualification (art 1.2.117)
- de former les Arbitres Nationaux VTT sur la base des règlements de l'UCI MTB.
- d'établir un listing prioritaire pour les désignations VTT du calendrier Fédéral des épreuves Internationales et Nationales.
- de sélectionner les candidats pour la formation et l'examen de CNE.
- de permettre la formation d'Arbitres Nationaux par les inter régions ou par les Comités régionaux (en respectant toutes les modalités fixées par la CNCA VTT)

8- Activité BMX (Bernard Boutin)

Stage Arbitre Fédéral

- Lieu : Rosny sous Bois
- Dates : 23 au 26 octobre 2011
- Formateurs : Martine MARTINEZ, Francine QUICRAY RENARD, Philippe NIETO, Eric CRETON, Bernard BOUTIN,
- Effectif stagiaires : 10 stagiaires (issus de 8 comités)
- Résultats : 7 reçus et 3 ajournés

Stage arbitre Régional

Compte Rendu de la de la Commission du Corps Arbitral Samedi 17 Mars 2012 – Siège Fédéral

1^{ère} formation Arbitres Régionaux Corse + stage secrétariat

- Lieu : BIGUGLIA
- Dates : 12 et 13 novembre 2011
- Formateurs : Bernard BOUTIN formation générale Véronique BOUTIN secrétariat
- Effectif stagiaires : Stage Arbitre circuit 24 stagiaires
Spécialisation secrétariat 6 stagiaires

Le BMX a commencé à se développer en Corse avec le club de Buguglia en juillet 2010. Aujourd'hui le club compte 156 licenciés et un autre club a été créé à Sagone (secteur d'Ajaccio).

Ce stage est le premier stage de BMX qui s'est tenu en Corse depuis la réimplantation du BMX en Corse. Il a malheureusement concerné principalement que des dirigeants de Biguglia, hormis un arbitre du club neutre du comité et deux licenciés d'Ajaccio.

Le stage s'est déroulé de la façon suivante :

- Stage théorique le samedi matin et samedi après midi pour le circuit.
- Stage théorique le samedi soir et le dimanche matin pour le secrétariat
- Stage pratique avec l'organisation d'une compétition (la 1^{ère} en Corse) le dimanche après midi.

Les suites à ce stage :

Les 4 et 5 février un des stagiaires, a participé (avec succès au stage d'arbitre National de Clermont Ferrand).

Les 11 et 12 février deux autres stagiaires devaient participer au stage National d'Orléans, mais une tempête de neige sur Bastia a empêché leur avion de décoller... Ce n'est que partie remise.

Nous avons du faire une "entorse" à la pratique nécessaire entre la date du stage régional et l'inscription à un stage national compte tenu de la nécessité de structurer le corps arbitral BMX en Corse. C'est en très bonne voie, ils sont très motivés.

Depuis il y a eu une nouvelle compétition de BMX organisée, le dimanche 26 février. Le Championnat Régional de BMX est prévu le dimanche 13 mai.

Colloque des arbitres fédéraux

- Lieu : ROSNY SOUS BOIS
- Dates : 4 décembre 2011
- Formateurs : Bernard BOUTIN
- Effectif participants : 27 participants
- Objet : Travail sur la réglementation
Retour d'expérience
Préparation de la saison compétition 2012
Organisation de la Formation : Nationale, Régionale

Stages Arbitre National

Formation d'Arbitres Nationaux

Stage N°1

- Lieu : Rosny sous Bois - Inter région Nord Est
- Dates : 28 et 29 janvier 2012
- Formateurs : Bernard BOUTIN, Eric CRETON
- Effectif stagiaires : 14 stagiaires (issus de 5 comités)
- Résultats : 13 reçus et 1 ajourné

Stage N°2

Compte Rendu de la de la Commission du Corps Arbitral Samedi 17 Mars 2012 – Siège Fédéral

- Lieu : Clermont Ferrand – Inter région Sud Est
- Dates : 4 et 5 février 2012
- Formateurs : Martine MARTINEZ, Francine QUICRAY RENARD
- Effectif stagiaires : 15 stagiaires (issus de 7 comités)
- Résultats : 15 reçus

Stage N°3

- Lieu : Orléans – Inter région Nord Ouest
- Dates : 11 et 12 février 2012
- Formateurs : Jean Pierre DORVAL, Philippe NIETO, Bernard BOUTIN,
- Effectif stagiaires : 16 stagiaires (issus de 5 comités)
- Résultats : 15 reçus et 1 ajourné

Stage N°4

- Lieu : Toulouse – Inter région Nord Est
- Dates : 11 et 12 février 2012 – Le stage a été repoussé (à une date non encore fixée parce qu'il y avait uniquement des stagiaires d'Aquitaine d'inscrits).
- Formateurs : Philippe NIETO, Bernard BOUTIN,

Au total des trois stages 45 stagiaires ont participé et 43 ont obtenu la qualification d'Arbitre National.

Perfectionnement national secrétariat compétitions

- Lieu : Rosny sous Bois
- Dates : 28 et 29 janvier 2012
- Formateurs : Jonathan NOYANT, René NICOLAS,
- Effectif stagiaires : 18stagiaires

9- Formation Polo Vélo

Sous la responsabilité d'Alex Lescat pour la commission Polo Vélo, une formation d'arbitre a eu lieu le 3 mars 2012 au siège Fédéral avec 9 candidats et 8 reçus, avec pour intervenants Joël Ménard pour la partie générale et Jean-Pierre Chatillon pour la partie technique.

10)-Activités des Inter régions

10-1- Activités Sud Ouest (rapport de Alain Koszyczarz)

Journée de suivi du Corps Arbitral d'Auvergne

Alain est intervenu auprès des arbitres du Comité Régional Auvergne, à la demande du président du Comité et de la responsable CRCA, Hélène Vialle. La participation était de 13 arbitres, avec la présence du Président Régional Pierre Pouyet.

Programme journée :

- Retour sur historique des interventions de ce type et contexte
- Présentation CNCA, missions, actions réalisées, projets d'actions
- Recherche d'informations sur bilan activité CRCA et activités des arbitres
- Intervention sur les obligations des organisateurs et des arbitres, leurs responsabilités respectives
- Présentation des modifications règlement FFC 2012.
- Présentation CD Guide Arbitrage Ecole de vélo
- Questions diverses.

Formation de Chronométreurs Régionaux (février/mars 2012)

Participation des arbitres de l'inter-région à cycle de formation / examen Chrono Régional mis en place par CRCA Aquitaine action en cours de réalisation ...

Remarques :

- chaque CRCA des 5 comités régionaux a mis en place une action d'information de ses arbitres concernant les mises à jour de la réglementation 2012
- en région POC, la CRCA a de plus organisé des soirées d'information à destination des arbitres, coureurs, dirigeants dans chaque département afin de sensibiliser chacun sur les responsabilités liées à l'organisation, la sécurité, la direction de course, les comportements généraux.

10-2- Activités Sud Est

- Une journée d'information pour les différentes disciplines avec 87 commissaires présents.
- Une formation et examen pour les commissaires nationaux a Bourgoin avec 15 participants de la région sud est
- Une formation commissaire régionaux VTT 17 participants

Pour information Pierre Alonzo est remplacé par André Lecat comme Président de la commission du Corps Arbitral du Comité Régional de Côte d'Azur

10-3 - Activités Nord Est

Franche Comté, Robert DEMOLY a organisé :

- 2011 : un examen d'arbitre régional BMX, un examen d'arbitre régional route(6 reçus) et national(1 reçu).
- une réunion sur la réglementation cyclo-cross saison 2012.
- le 11/03/12 une réunion sur la réglementation route

Champagne Ardennes, Jackie BRAQUET a programmé :

- Octobre 2012 un examen arbitre régional
- Novembre un examen arbitre national
- un examen VTT début 2011.

Nord Pas de Calais, Thierry SALOMEZ a Organisé :

- début 2012 une formation et examen arbitre régional(2 reçus) et un national (3 reçus)
- le 3/03/12 une séance d'information pour les arbitres nationaux sur les modifications du règlement 2012.

Bourgogne, Jacky VERDENET a organisé :

- une formation et un examen arbitre national (5 reçus)
- un examen chrono régional (4 reçus).
- une journée plénière dans le 71 et le 89 avec mise à jour du règlement 2012.

L'Ile de France, JF. Maillet a organisé :

- un examen arbitre régional et national

10-4 - Activités Ouest

Bretagne :

Cyclisme traditionnel :

- Dans les départements 19 nouveaux arbitres régionaux.
- 20 candidats ont suivi assidument la formation d'arbitre national en consacrant trois journées dispensées par la commission régionale et une journée par les commissions départementales.

Résultat : 10 reçus route/cyclo-cross et piste, 2 reçus seulement piste et 1 reçu seulement route

Au niveau du BMX :

- Formation de 19 nouveaux arbitres régionaux.
- Un stage de secrétariat a été suivi par 20 participants.

Au niveau VTT :

- Un examen régional en février : 7 reçus.

Normandie

- 2011 pas de formation faute de candidat.
- début 2011 une enquête a été effectuée auprès des arbitres sur les modalités de leur fonctionnement, 134 envois, 62 réponses.
- suite a cette enquête la vacation de désignation départementale est passée de 20 a 30 euros.

Action principales pour 2012 :

- désignation des arbitres du comité régional suivant le mode FFC.
- une journée des arbitres a eu lieu le 21 janvier 2012 à Caen.
- Une formation et un examen d'arbitre national et régional seront organisés en fonction des candidatures.

Pays de la Loire

- session d'examen d'arbitre régional du cyclisme traditionnel le 5 mars 2011
- le 25 mars 2011, une séance au Comité Régional afin de faire le point sur :
 - les diverses actions de formations concernant les diverses disciplines du cyclisme.
 - finaliser les désignations des officiels pour 2011.
 - Analyser les modifications de la réglementation pour 2011.
 - consulter les propositions concernant le projet de la F.F.C, un club, un arbitre.
- le 28 octobre 2011 faire le point sur les actions réalisées avec les cinq départements.
- procéder à l'examen des pénalités infligées par les arbitres lors de la saison 2011.
- statuer sur les dossiers disciplinaires.
- désigner les arbitres pour les Championnats Régionaux de Cyclo-cross.
- faire le point sur le parcours de formation des jeunes arbitres.
- session de formation d'arbitre régional du cyclisme traditionnel, l'examen aura lieu le 3/03/12.
- prévoir la date de la journée de perfectionnement des arbitres nationaux et fédéraux.
- formation d'arbitre Régional VTT-Trial à Saint James, le 10 juin, 4 Ligériens ont été admis.
- Trois arbitres des Pays de la Loire ont été admis « Commissaire national élite » suite à la formation et l'examen tenus au siège de la FFC.

Région Centre

- Organisation d'une formation et d'un examen d'arbitre régional et national début mars 2011, 10 candidats pour l'examen de commissaire régional.
- La commission composée des RCAD s'est réuni le 10 mars avant les examens des arbitres régionaux, et nationaux au siège du comité régional à 9h30 pour :
 - examiner les dossiers pouvant faire l'objet de pénalités.
 - Effectuer les nominations des Présidents de jury des épreuves route et piste du Comité.

11-Ajustement des actions du Plan quadriennal 2009/2013

2012	- Journées inter-région pour les arbitres écoles de vélo avec diffusion du guide (nouvelle action). Janvier 2012. (fait en janvier) - Journées Inter région pour le perfectionnement arbitres piste. - Perfectionnement des	- Session de formation d'Arbitre Fédéral VTT et toutes disciplines (après concertation de la commission VTT). - Formation de Commissaire National VTT Trial en fin d'année (selon les besoins et les résultats des sessions de formation de 2009 et 2010).	- Formation d'arbitres (2 regroupements Nord et Sud). - Formation Continue inter-régions des arbitres nationaux et régionaux, dans les différents postes. - Regroupement des formateurs. - 4 formations / examens
-------------	---	---	--

	Agents de contrôle du dopage sur les procédures Antidopage (action supplémentaire)		d'arbitres régionaux (1 par inter-région).
--	---	--	--

12-Mise en place de journées Inter Régions sur le perfectionnement des Arbitres piste.

Comme prévu dans le plan quadriennal une journée de perfectionnement piste sera organisée par chaque inter région sur un ou plusieurs des Thèmes ci-dessous du Guide du CNE piste, avec une priorité pour la mise en application du règlement (devant être connu) :

- Généralités (organisation matérielle et contrôle sportif)
- Vitesse individuelle (200 m. lancé, établir les communiqués, etc)
- Poursuite individuelle
- Poursuite par équipes, km, 500 m, vitesse par équipes, Keirin
- Course aux points et Américaine
- Scratch, élimination.

Pour permettre l'information de l'organisation de ces journées chaque responsable inter région communiquera à J.Sabathier la date et le lieu où se déroulera leur journée de perfectionnement piste.

13- Perfectionnement des Agents de contrôle du dopage

Niveau Fédéral

Compte tenu de certaines anomalies constatées et des questions que se posent les ACD dans les procédures de contrôle du dopage, il est nécessaire d'organiser une journée de perfectionnement des ACD FFC afin d'homogénéiser les méthodes et procédures.

Ce perfectionnement s'effectuera au siège Fédéral pour tous les ACD désignés par la FFC sur les points suivants :

- Rappel de la réglementation du contrôle antidopage
- Déroulement des procédures de contrôle antidopage entre le préleveur AFLD et l'ACD
- Application pratique du déroulement d'un contrôle Antidopage
- Respect des procédures administratives (remplissage des formulaires)

Niveau Régional

- Rappeler aux Comités Régionaux l'obligation de désigner un Arbitre sur les épreuves Fédérales d'un jour
- Il est également nécessaire de re-proposer aux Comités régionaux la possibilité de former les arbitres au déroulement des contrôles inopinés comme cela avait été fait en 2005.

14-Bilan du projet « Un club, un Arbitre » examen des propositions faites et retenues par le CA de la FFC.

Les propositions de la CNCA ont été soumises au bureau exécutif de la FFC du 19 mai 2011. Voici les décisions validées par le bureau exécutif :

- **Obligation d'avoir au moins un arbitre lors de l'affiliation d'un club** : proposition retenue pour mise en œuvre en 2013 avec une notion de progressivité.
 - pas d'obligation pour les clubs à statut particulier (ex. associations de signaleurs à moto...)
 - pour les clubs organisant plus de 3 épreuves, 1 arbitre au moins ;
 - pour les clubs organisant moins de 3 courses, jusqu'au 31 décembre 2014, possibilité d'avoir un dirigeant avec une simple attestation de formation. Régularisation à partir de 2015.

- **La licence Arbitre club :**
 - sera effective à partir de 2013 le coût proposé étant de 47€ comme la licence de dirigeant.
 - Une formation d'environ 6 heures sera assurée (à partir de l'inter saison) 2012 par les formateurs du Corps Arbitral Départemental ou Régional, avec comme support le Guide de l'Arbitre Régional et une évaluation par QCM sur les points principaux de la mise en pratique du contrôle sportif sur le déroulement d'une épreuve.
- **Mutation :** le principe d'une mutation est proposée comme pour les cadres techniques avec un droit de 60€ et une indemnité pour le club quitté de 50€

15-Réglementer le niveau de responsabilité des Arbitres sur la sécurité et l'assistance médicale des compétitions Fédérales et régionales

Compte tenu du renforcement des exigences réglementaires (art 1.2.130) pour la responsabilité des Arbitres dans la mise en place du contrôle sportif d'une épreuve.

Dès son arrivée sur le lieu d'une épreuve le Président du jury des Arbitres doit pouvoir s'informer et communiquer, par différents moyens, les modalités réglementaires qui seront mises en œuvre pour le bon déroulement de la compétition, tant sur le plan sportif que du respect des moyens de sécurité et d'assistance médicale, pour ce faire il doit obtenir de l'organisateur :

- le dossier sportif avec le règlement particulier de l'épreuve ;
- le dossier sécurité permettant la vérification des moyens de sécurité et d'assistance médicale prévus pour l'épreuve, en présence du responsable sécurité délégué par l'organisateur.
- La possibilité d'afficher sur le lieu de contrôle des licences les différentes modalités réglementaires à respecter pour le bon déroulement de l'épreuve.

Remarques importantes

Pour que les arbitres puissent concrètement réaliser la mise en application des modalités ci-dessus, cela conduit à prévoir plusieurs exigences :

- 1)- compléter la réglementation à deux niveaux : **pour l'organisateur**, puis pour le **Président du jury** des Arbitres.
- 2)- transmettre, communiquer des consignes à respecter par, l'organisateur, les arbitres, pour que les coureurs soient informés des différentes dispositions prises pour le bon déroulement sportif dans le respect des règles de sécurité

Compléter la réglementation Fédérale pour l'organisateur

Section 3 : déroulement des épreuves

§ 1 Direction de l'organisation et de la compétition

Art 1.2.077

La direction générale matérielle de l'épreuve est assumée par l'organisateur ou son représentant. Les problèmes de l'organisation purement matérielle sont résolus par la direction de l'organisation dans le respect des règlements applicables et après consultation du collège des commissaires.

Ajouter le texte ci-dessous :

Pour les épreuves du calendrier Fédéral et Régional l'organisateur doit remettre au Président du Jury un dossier sécurité comportant :

- l'arrêté Préfectoral et si besoin de la Mairie.
- la liste des signaleurs à pied et ceux de l'escorte à moto

- la fiche des moyens de secours
- la liste des véhicules pour l'assurance (pour les épreuves routes avec le N° de licence des chauffeurs)
- la liste des médecins joignables
- la liste des Hopitaux

Compléter la réglementation Fédérale pour les Arbitres

Art 1.2.123

Le Président et les membres du collège des Arbitres ou des commissaires établissent un rapport circonstancié sur l'épreuve par le biais d'un formulaire fourni par l'instance de désignation, UCI, FFC ou Comité Régional.

Ce rapport type permet de mettre en évidence les aspects négatifs ou positifs d'organisation constatés et les observations et suggestions utiles.

Il est obligatoirement accompagné des documents suivants :

- la liste des engagés,
- la liste des partants,
- l'état de résultat
- tous les classements
- les sanctions prononcées y compris les faits de course
- un exemplaire du Guide technique
- si besoin les feuilles des chronométreurs et les rapports des commissaires individuels.

Ajouter le texte ci-dessous :

Pour les épreuves du calendrier Fédéral et Régional le dossier sécurité devra obligatoirement être joint avec les documents ci-dessous :

- la liste des véhicules pour l'assurance (pour les épreuves routes avec le N° de licence des chauffeurs)
- la fiche technique d'évaluation et de Sécurité (1) (check liste de tous les moyens, logistiques pour la sécurité, l'assistance médicale et tous les renseignements divers relatifs à l'épreuve.

(1) La fiche technique d'évaluation et de sécurité sera réalisée par Joël Ménard pour parution sur le site FFC

Compléter la réglementation Fédérale par une annexe (fin du titre I) relative aux directives de mise en œuvre du contrôle sportif d'une épreuve

Recommandations pour les organisateurs (cas d'une épreuve en ligne)

Le Comité Régional en début de saison doit faire parvenir le dossier des imprimés réglementaires à l'organisateur avec une fiche pour les recommandations suivantes :

- Ne jamais donner un départ d'épreuve sans avoir l'arrêté préfectoral en mains.
- Tenir compte des obligations figurant dans le règlement FFC tout en prenant en considération les mesures complémentaires figurant sur l'arrêté préfectoral.
- Equiper la voiture ouvreuse des panneaux réglementaires, de gyrophares, les feux de croisement et de détresse seront allumés.
- Equiper la voiture balai de panneaux "FIN DE COURSE" placés à l'avant et à l'arrière du véhicule. Ces panneaux devront être très lisibles de loin.
- Pour appliquer la règle des 10 minutes, la voiture balai doit avoir à son bord un commissaire adjoint nommé, en liaison permanente avec le président du jury. S'il n'a pas été désigné par le comité, l'organisateur devra proposer une personne qui sera affectée à cette fonction.

Compte Rendu de la de la Commission du Corps Arbitral Samedi 17 Mars 2012 – Siège Fédéral

- Pour qu'elles puissent être identifiées, équiper toutes les voitures admises à l'échelon course des numéros affectés sur le document "véhicules suiveurs".
 - Pour les grands circuits et courses en ligne, la permanence devra être ouverte au moins 1 h 30 avant le départ.
 - Placer à l'avance le panneau d'affichage bien visible à proximité de la table de remise des dossards, aucun dossard ne pouvant être remis si l'affichage n'est pas en place.
 - La licence étant une pièce d'identité elle doit rester en possession du coureur. Une caution peut être demandée contre la remise du dossard.
 - Remplir correctement les documents : liste des véhicules suiveurs de l'assurance avec N° de licences des chauffeurs.
 - Lister et remettre pour les Arbitres, avant le départ de l'épreuve, les moyens humains et matériels de l'assistance médicale, avec le médecin joignable et la liste des hôpitaux.
 - Organiser avant le départ une brève réunion sécurité avec les arbitres, les signaleurs, les conducteurs des voitures ouvreuse et balai.
 - Avant de donner le départ, l'organisateur devra s'assurer que les signaleurs sont en place.
-
- Au moment du départ, faire renouveler les consignes de sécurité par le speaker.
 - Pour l'envoi des documents, l'organisateur devra fournir au président du jury une grande enveloppe affranchie pour l'envoi du dossier au Comité régional

Consignes générales pour les coureurs (à adapter suivant type d'épreuve)

Ces consignes seront affichées pour informer les coureurs des dispositions réglementaires particulières à l'épreuve ainsi que pour tous les renseignements logistiques concernant :

- L'heure de départ
- La liste des engagés
- Le délai pour retirer les dossards (au plus tard 15 minutes avant le départ de l'épreuve).
- Le plan du parcours.
- Les différents classements.
- Modalités pour le ravitaillement.
- Modalités du Contrôle des braquets (si besoin)
- Modalités de dépannage
- Le port du casque qui est obligatoire en permanence dès la présence sur le circuit.
- Le coté à respecter pour le port du dossard.
- Les Consignes de sécurité, le code de la route doit être respecté :
 - n'utiliser que la moitié droite de la route, ne pas emprunter les ronds-points en sens inverse.
 - respect des signaleurs qui pourront informer les arbitres de tout manquement aux règles élémentaires de sécurité.
 - une priorité de passage peut être accordé par des gendarmes, policiers, ou signaleurs.
 - Tout coureur lâché du peloton devra scrupuleusement respecter le code de la route en respectant toutes les priorités.
- Pour les courses d'un jour, tout coureur pointé à plus de 10 minutes du groupe principal devra retirer impérativement son dossard sur injonction d'un Arbitre ou de la personne habilitée dans la voiture balai.
- Les signaleurs doivent être respectés, la pointe du drapeau du signaleur indique la direction à prendre.
- Le protocole devant être respecté, aucun retard ne sera accepté le coureur doit être en tenue cycliste.

Mise en place du Contrôle Sportif par les arbitres

Avant l'épreuve :

Après prise de contact avec l'organisateur les Arbitres doivent :

- Vérifier l'affichage des informations : le panneau devra être placé visible à proximité de la table des dossards avant le début de la remise des dossards.
- Avant l'ouverture de la permanence, le président du jury devra prendre connaissance de l'arrêté préfectoral remis par l'organisateur.
- Prendre connaissance des documents correctement renseignés qui leur seront remis par l'organisateur, ces documents devront être annexés à l'état de résultats et expédiés au comité Régional.
- En principe ne pas garder la licence des coureurs, qui est une pièce d'identité, sauf cas particulier. Une caution peut être demandée contre la remise du dossard par l'organisateur.
- Prendre en considération les informations transmises par les signaleurs.

Après l'épreuve :

Établir le dossier avec les documents suivants :

- L'état de résultats avec tous les classements et la feuille d'émargement
- L'état des primes

- L'état des engagements sur place (pour certains Comité)
- La liste des véhicules suiveurs.
- La fiche d'évaluation et sécurité route, qui établi tous les moyens mis en place pour la sécurité et l'assistance médicale, qui permet si besoin, d'identifier un accident.
- La feuille de la remise des prix aux coureurs à l'issue de l'épreuve (Comités payant les prix aussitôt après l'épreuve)
- Si besoin, un rapport circonstancié, pour faits de course ou autres nécessités relatives à l'épreuve.

Nota : le dossier doit être envoyé par le Président du Jury dans les 48h après l'épreuve, par la poste dans une enveloppe, (timbrée suffisamment) fournie par l'organisateur.

Cas particulier de manquement élémentaires en matière d'organisation

Les Arbitres ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer aux obligations de l'organisateur en matière administrative ou autres obligations de mise en place des moyens de sécurité et d'assistance médicale.

Par contre dans les cas **de manquements flagrants constatés** par les Arbitres dans les mesures pré cité ils peuvent retarder ou refuser un départ, neutraliser ou arrêter une épreuve se déroulant.

Dans les cas très graves, si l'organisateur maintient sa volonté de faire disputer une épreuve sans les moyens élémentaires de sécurité et d'assistance médicale, ils peuvent ne plus engager leur responsabilité en se retirant du contrôle sportif pour lequel ils avaient étaient mandatés.

Dans tous les cas ils devront établir un rapport circonstancié transmis en bonne et due forme au comité régional.

16-Règlement Fédéral 2011.

La mise à jour des différents règlements a été effectuée, après un rappel pour celui du BMX que Bernard Boutin avait préparé mais pas envoyé

17-Désignations

Le groupe de désignation, Catherine Gastou, Didier Simon, Jacques Sabathier sous la responsabilité de Patrice Roy, ont effectué du 19 au 22 Novembre 2011, toutes les désignations des épreuves route et piste du calendrier Fédéral. Il est à remarquer que 8 Commissaires internationaux ont eu très peu de jours (0 à 6 jours) de désignations UCI, les désignations FFC permettent à ces commissaires de pouvoir bénéficier d'une moyenne de 30 jours.

Compte Rendu de la de la Commission du Corps Arbitral Samedi 17 Mars 2012 – Siège Fédéral

Après validation, Johanna Pitavy a transmis à tous les Arbitres leurs nominations début décembre, pour acceptation ou pas, Jacques Sabathier a en suite procédé à 70 remplacements par contact téléphonique, pour que les confirmations soit envoyées à tous les officiels pour l'année 2012 avec la composition des différents collèges.

Depuis début mars les désignations sont consultables sur le site FFC

18-Divers

Annuaire des Arbitres

La CNCA félicite et remercie encore une fois l'excellent travail de Pierre De La Villemarqué pour la réalisation de l'annuaire 2012.

Remarque : Cet annuaire n'a pas été transmis aux 8 Arbitres qui n'ont pas renouvelé leur licence fin février 2012

Rapport finaliser le 11 avril 2012 par
Le président de la C.N.C.A.

Jacques Sabathier